



progrès

Mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi pour lutter contre les armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique

Editorial

Hon. Ramazani Baya, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, République Démocratique du Congo

CE NUMÉRO 5 DU BULLETIN « Progrès » est passionnant à plus d'un titre. En effet, il met en lumière les progrès importants réalisés par les gouvernements et la société civile des pays dans la Région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, concernant la mise en œuvre de contrôles efficaces, relatifs à la disponibilité et à l'usage des armes légères.

Le 20 novembre 2004, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Région des Grands Lacs ont signé la Déclaration de Dar es-Salaam pour la Paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs. Cette déclaration reconnaît que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre est une cause de stagnation économique et de paupérisation dans la sous région. Elle demande également aux Etats de « promouvoir des politiques communes, en vue de mettre un terme à la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des mines antipersonnel et, s'agissant de ce dernier point, d'harmoniser les accords et les mécanismes existants et de veiller à leur mise en œuvre ».

Il est encourageant de constater que des progrès notables ont été enregistrés à cet égard. En avril 2004, 11 Etats de la Région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Ouganda, Rwanda, RDC, Seychelles, Soudan et Tanzanie) ont signé le Protocole de Nairobi, pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la

Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. Une fois qu'il aura été ratifié par deux tiers des Etats signataires, ce Protocole deviendra juridiquement contraignant. Un processus est désormais en cours, pour aider les Etats à sa mise en œuvre. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat de Nairobi, c'est-à-dire l'organe de coordination régional sur le contrôle des armes, est à l'origine de plusieurs ateliers thématiques: gestion des stocks; contrôles des expéditions; marquage et suivi des armes; campagne de sensibilisation du public; destruction des armes; recherche; assistance mutuelle. Ces différents ateliers ont permis de produire une série de directives, qui seront présentées lors de la prochaine Conférence Ministérielle, d'examen de la Déclaration de Nairobi, en juin 2005. Ces directives serviront à réviser et à développer une pratique et une législation nationales et aideront les Etats à veiller à ce qu'ils mettent effectivement en œuvre le Protocole de Nairobi.

Autre progrès: les Gouvernements ont également réaffirmé l'importance de la coopération étroite et du partenariat avec la société civile. Dans un communiqué, rendu public à l'issue de la réunion des organisations de la société civile et du Secrétariat de Nairobi à Kampala, en Ouganda en octobre 2004, ils ont affirmé le rôle pivot d'EAANSA (Réseau d'Action d'Afrique de l'Est sur les Armes Légères) en tant que groupe légitime représentatif des organisations de la société civile, travaillant en partenariat avec le Secrétariat de Nairobi. Les Points Focaux

Nationaux, le Secrétariat de Nairobi et les organisations de la société civile se sont également rencontrés, lors de la Deuxième Table Ronde Annuelle de la société civile et des Points Focaux Nationaux, en novembre 2004. Cet atelier a été l'occasion pour les organisations de la société civile et les Points Focaux Nationaux d'identifier les opportunités à venir, pour développer la collaboration et les actions de partenariat, ainsi que de s'informer mutuellement des projets et des activités en cours.

Tandis que nous nous approchons de la date de la troisième Conférence Ministérielle d'Examen de la Déclaration de Nairobi, en juin 2005, et de la Réunion biennale des Etats sur la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies, en juillet 2005, il convient de noter que les informations, en provenance de la région, sont très encourageantes. Cependant, la persistance des dégâts, causés par les armes légères dans la région, souligne l'immense tâche qu'il reste à accomplir. Ayant ceci à l'esprit, je souhaiterais lancer un appel à la communauté internationale, pour qu'elle apporte son soutien financier, technique et moral. Je tiens, également, à remercier le Gouvernement du Royaume-Uni, et les autres membres actifs des Amis de la Déclaration de Nairobi, et du groupe des Amis de la Région des Grands Lacs, pour leur soutien indéfectible. Je suis certain que vous apprécierez les articles éclairés de ce bulletin; je vous encourage aussi à manifester votre soutien et vos encouragements ●

5

JUN 2005

ON ESTIME que quelque 640 millions d'armes légères sont en circulation dans le monde, et que chaque année près de cinq millions de nouvelles armes sont fabriquées. Le commerce international, de l'armement, fait que ces armes tombent entre les mains des responsables d'atteintes aux droits humains et de ceux qui violent le droit international. La communauté internationale doit prendre des mesures avant que le commerce des armes ne devienne incontrôlable. Un nombre croissant d'Etats et d'organisations de la société civile lancent, donc, un appel en faveur de l'adoption d'un Traité International, sur le commerce des armes.

Un tel traité obligerait les Etats à respecter leurs obligations existantes, au regard du droit international, concernant le commerce et le transfert des armes. Ainsi, ce traité contraindrait-il les Etats à refuser d'autoriser l'exportation ou le transfert d'armes, si cela risquait d'enfreindre la Charte des Nations Unies, ou de provoquer de graves atteintes aux droits humains,

Développements en vue de l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes

Ochieng Adala, Africa Peace Forum (Forum Africain pour la Paix)

ou au droit international humanitaire.

Au niveau international, les organisations de la société civile ont élaboré une Campagne « Contrôlez les armes » en faveur de mesures pour améliorer le contrôle des armes, y compris l'adoption du traité. De nombreuses organisations de la société civile, de tous les horizons, soutiennent cette campagne et, en avril 2005, plus de 150 représentants de la société civile du monde entier, se sont rencontrés à Nairobi, lors d'une conférence internationale, pour promouvoir « des mesures en faveur du contrôle des armes dans un monde envahi par les armes ». Cette conférence a été organisée par la Campagne « Contrôlez les armes » et l'APFO (Forum Africain pour la Paix). Des représentants du gouvernement kenyan, ainsi que du Secrétariat de Nairobi, sur les armes légères, ont également participé aux

travaux de la conférence. Ce fut une occasion unique de partager les expériences des uns et des autres, sur les questions relatives au contrôle des armes, de développer des stratégies régionales coordonnées, et d'élaborer une campagne véritablement globale, en faveur du traité

Par ailleurs, au niveau régional, des développements importants ont été enregistrés sous les auspices d'EAANSA (Réseau d'Action d'Afrique de l'Est sur les Armes Légères). EAANSA et Saferworld ont organisé un « Atelier de stratégie sur le contrôle des armes », à Kampala, le 1 et 2 juillet 2004, qui a permis de réunir des représentants de la société civile de huit pays de la région: Burundi, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, RDC, Soudan et Tanzanie. Lors de cet atelier, les participants ont débattu de l'impact humain, des transferts d'armes dans leur propre pays, et

Actualités de la région

Dans cette partie du bulletin nous présentons les événements et les activités qui ont eu lieu au niveau national, dans l'ensemble de la région; en particulier, l'état des ratifications par certains Etats signataires du Protocole de Nairobi, et du fonctionnement opérationnel des Points Focaux Nationaux (PFN), sur le contrôle des armes légères. Les PFN sont des organes inter-agences, regroupant des représentants de différents services gouvernementaux, qui jouent un rôle significatif dans le contrôle des armes légères. On compte des représentants de la société civile, dans de nombreux pays, dont les membres des PFN. Les PFN ont un rôle clef à jouer dans la promotion et la coordination des efforts, en faveur du contrôle des armes légères. Actuellement, il en existe au Burundi, à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, en RDC, au Soudan et en Tanzanie. Prochainement, des PFN devraient être constitués à Djibouti, en Erythrée et aux Seychelles.

Burundi

■ **Adoption du Protocole de Nairobi** Le 12 août 2004, le Conseil des Ministres du Burundi a adopté le Protocole de Nairobi,

en attendant le processus d'adoption par le parlement de transition.

■ **Réunion du PFN du Burundi** 2-3 septembre 2004, le Secrétariat de Nairobi, en partenariat avec des partenaires de la société civile, dont le *Security Research and Information Centre* (SRIC) et SaferAfrica, ont organisé, à Bujumbura, la capitale du pays, un atelier sur la structure, l'organisation et la gestion quotidienne du PFN burundais.

■ **Atelier sur le désarmement** 21-22 septembre 2004, *L'Institute for Security Studies* (ISS), en partenariat avec les Etats de la Communauté Economique d'Afrique Centrale (CEAC) et le Centre National du Volontariat du Burundi (CNV), ont organisé un atelier à Bujumbura, intitulé « Désarmement Pratique en Afrique Centrale: les Défis à Relever ».

■ **Réseau de la société civile sur les armes légères** Le 16 octobre 2004, des membres du Réseau Africain Francophone sur les armes légères et de petit calibre au Burundi se sont réunis en atelier à Bujumbura. Les participants ont reconnu la nécessité d'harmoniser les activités de l'ensemble des parties prenantes, qui luttent contre le trafic des armes légères, et de rechercher des ressources financières et matérielles,

pour aider au développement du Plan d'Action National, sur les armes légères.

Ethiopie

■ **Etablissement du PFN** Le 29 septembre 2004 s'est tenu à Addis-Abeba, la capitale du pays, un « Atelier consultatif sur l'établissement d'un Point Focal National en Ethiopie ».

■ **Nouvelle législation sur les armes à feu** Le gouvernement est en train d'élaborer une nouvelle législation, sur les armes à feu, qui comprendra des dispositions sur la détention et l'usage d'armes à feu, et autres matériels connexes.

■ **Ratification du Protocole de Nairobi** Le 9 novembre 2004, le Traité sur les mines antipersonnel et le Protocole de Nairobi ont été officiellement approuvés par la Chambre des représentants du peuple.

Kenya

■ **Mise en œuvre du Plan d'Action National** La mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN) kenyan, sur les armes légères, est en cours, et parmi les activités entreprises à ce jour, il convient de noter les suivantes:

■ **Formation des formateurs sur les armes légères** Une session de formation des

développé des stratégies nationales, pour renforcer le soutien du public au traité.

En parallèle à ce soutien grandissant, de la part de la société civile, il convient de noter qu'un nombre croissant de gouvernements apportent leur appui à l'idée d'un tel traité. Dans la Région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, la nécessité de contrôles renforcés, sur les transferts des armes, s'est traduite par le Protocole de Nairobi, pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre. Récemment, les Etats de la région ont mis au point une série de directives globales, sur la mise en œuvre des différentes dispositions du Protocole (voir l'éditorial) et, dans le cadre de ce processus, ont adopté plusieurs directives, sur le contrôle des transferts, qui incluent plusieurs principes prévus par le projet du Traité International, sur le commerce des armes. Ainsi, par exemple, les directives recommandent l'obligation d'obtenir une licence pour l'importation, l'exportation ou le transit d'armes légères, et que chaque licence soit examinée au cas par cas, en fonction de critères pré-établis. Ces critères sont censés tenir compte de plusieurs éléments avant d'accorder une licence, tel que le niveau du risque que de

tels transferts peuvent occasionner, à l'égard d'atteintes aux droits humains, ou au droit international humanitaire. Ces directives ont pour but d'aider à la mise au point de pratiques et de législations nationales, sur le contrôle des armes légères. Ensuite, les Etats devront incorporer, dans leur législation, ces différents critères, et assurer leur mise en application. Certains Etats ont déjà engagé le processus d'incorporation, et il est très encourageant de noter le niveau de soutien régional aux principes énoncés, dans le projet du Traité International, sur le commerce des armes.

En plus, les gouvernements de la région ont, une fois encore, démontré leur soutien en faveur de contrôles renforcés des transferts d'armes, par leur implication dans deux importantes conférences internationales, sur cette question. Le gouvernement kenyan a participé à la conférence de la société civile d'avril 2005 et, avant cela, le gouvernement tanzanien avait accueilli, du 20 au 22 février 2005, un « Atelier sur les principes internationaux relatifs aux transferts d'armes ». Ont participé à cette rencontre des représentants de 32 gouvernements, ainsi que des représentants de la société civile.

Il s'agissait-là d'une étape importante sur la voie de l'élaboration d'un consensus international, sur la nécessité de renforcer les contrôles sur les transferts d'armes. La majorité des participants ont convenu que tous les transferts d'armes devraient être autorisés par l'octroi d'une licence et que les obligations existantes, au regard du droit international, devaient être respectées. Les conclusions de cette réunion seront présentées prochainement lors de la Réunion biennale des Etats, sur la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies, en juillet 2005.

Les Etats, la société civile et la communauté internationale reconnaissent, de plus en plus, l'importance de respecter le droit international et de protéger les civils des effets néfastes de la prolifération des armes. Actuellement il est primordial d'utiliser chaque occasion qui se présente; la Conférence Ministérielle d'Examen de la Déclaration de Nairobi en juin 2005, par exemple, ou la Réunion biennale des Etats, sur la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies, en juillet 2005, pour débattre plus en profondeur et promouvoir la mise au point d'un Traité international, sur le commerce des armes ●

formateurs a eu lieu à Naivasha, entre le 1er et le 5 novembre 2004. L'objectif de cette session était de renforcer les capacités des organisations de la société civile, pour prendre des mesures sur les armes légères, et apporter leur soutien à la mise en œuvre du PAN. L'atelier a été organisé et animé par le NCKK (Conseil National des Eglises du Kenya), le PFN kenyan, Saferworld et SaferAfrica. Les participants vont pouvoir, désormais, organiser le même type d'ateliers, aux niveaux local et provincial.

■ **Formation des groupes de travail provinciaux** 8 groupes de travail provinciaux, comprenant des membres des forces de police, d'autres agents chargés de l'application des lois et des organisations de la société civile, ont été constitués et formés, pour surveiller la mise en œuvre du PAN au niveau provincial.

■ **Nouvelle pratique en matière d'armes légères** Le PFN a réuni un groupe d'experts, mandatés pour développer de nouvelles directives nationales, en matière d'armes légères. La rédaction des recommandations appropriées est en cours.

Ouganda

■ **Mise en œuvre du PAN** La mise en œuvre du PAN est en cours. Parmi les activités engagées à ce jour, notons:

■ **Formation des formateurs sur les armes**

légères Une session de formation des formateurs a eu lieu à Jinja 15-19 novembre. L'objectif de cette session était de renforcer les capacités des organisations de la société civile, à apporter leur soutien au PAN. L'atelier a été soutenu, organisé et animé par l'UJCC (Conseil Conjoint des Chrétiens de l'Ouganda), le PFN ougandais, Saferworld et SaferAfrica. Les participants vont pouvoir, désormais, organiser le même type d'ateliers aux niveaux local et provincial.

■ **Formation des groupes de travail régionaux** Des groupes de travail régionaux ont été constitués, pour surveiller la mise en œuvre du PAN au niveau régional.

■ **Nouvelle législation sur les armes à feu** Le Comité chargé de la rédaction d'une nouvelle législation, sur les armes à feu, a rédigé une nouvelle législation nationale, sur le contrôle des armes à feu, qui a été transmise au gouvernement pour approbation.

■ **Programme de destruction des armes** En août 2004, le Point Focal National s'est engagé à mettre au point un programme de destruction des armes, en partenariat avec le Bureau pour la prévention des crises et le relèvement du PNUD, et son unité chargée de la destruction des armes de petit calibre (SADU).

Rwanda

■ **Séminaires de sensibilisation** Le PFN rwandais a participé à des séminaires de sensibilisation, organisés en juin et en octobre 2004 par SaferRwanda. Le but de ces séminaires était d'examiner des mesures concrètes, de lutte contre la prolifération et l'usage impropre des armes légères et de petit calibre, par le biais d'une approche locale.

■ **Adoption du Protocole de Nairobi** Le 10 novembre 2004, le Conseil des Ministres, présidé par Paul Kagamé, président de la république, a adopté le Protocole de Nairobi, en attendant son adoption finale par le parlement.

■ **Atelier sur la structure du PFN** 25-26 janvier s'est tenu, à Kigali, un atelier sur la structure, l'organisation et la gestion quotidienne du PFN rwandais.

République Démocratique du Congo

■ **Lancement du PFN** Le lancement officiel du PFN congolais a eu lieu à Kinshasa, la capitale du pays, le 20 octobre 2004. Au cours de son discours inaugural, Ramazani Baya, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec les ministères et institutions appropriés, ainsi qu'avec la société civile, dont les représentants font partie du PFN. ▶

Pourquoi est-il important de considérer le contrôle des armes légères sous la perspective du genre ?

Au niveau local, les différents groupes humains (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés) sont affectés de manière distincte et spécifique par la prolifération et l'usage impropres des armes légères. Par conséquent, il convient de tenir compte des besoins et des capacités spécifiques de chaque groupe, si l'on veut développer des solutions appropriées. Des groupes d'individus différents, tels les hommes et les femmes, possèdent des atouts différents, pour jouer leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces solutions. On a longtemps négligé le rôle des femmes, en tant qu'actrices de la paix, et pourtant il est crucial et ce, pour plusieurs raisons:

- Les femmes peuvent avoir accès à des informations sensibles par le biais des réseaux familiaux ou sociaux;

Questions relatives au genre et armes légères

Chanoine Joyce Nima, Uganda Joint Christian Council
(Conseil conjoint des chrétiens de l'Ouganda)

- les femmes peuvent servir de gardiennes de la culture dans un groupe d'individus;
- les femmes peuvent avoir une influence sur les actes d'autrui et jouer un rôle non négligeable, pour encourager le désarmement;
- de meilleures relations et dialogue avec les femmes permettent d'améliorer, par conséquent, l'accès à l'ensemble des individus d'une collectivité.

Toutefois, il est impossible de garantir que les femmes joueront toujours un rôle positif dans un conflit. Le refus d'incorporer des femmes dans les processus de prise de décisions, et autres, peut accroître le risque que ces femmes deviennent les artisans de la violence armée, à laquelle elles pourront participer. Il est donc important de tenir compte des questions relatives au genre, comme facteur de développement des réponses aux problèmes posés par les

armes légères et de petit calibre.

Recommandations

Les gouvernements et la société civile doivent tenir compte des questions liées au genre, lorsqu'ils mettent au point des accords, des projets ou des initiatives, relatifs au contrôle des armes. Ainsi, il est important d'associer des femmes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de collecte d'armes et de désarmement. Les questions du genre devraient également être incluses, comme catégorie à part entière, dans l'analyse des études sur l'usage et l'impact des armes légères, et les Points Focaux Nationaux de l'ensemble de la région devraient envisager, sérieusement, d'inclure en leur sein, des représentants des ministères, ou leur équivalent, chargés de la question de l'égalité des sexes ●

Complément d'informations

Pour de plus amples renseignements sur la Déclaration de Nairobi, le Protocole de Nairobi ou sur toute autre question soulevée dans ce bulletin d'informations, veuillez contacter

Mr Sang, Co-ordinator

The Nairobi Secretariat

PO Box 7039-00200, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 577456 Fax: +254 20 577397
Email: nsslw@nbnnet.co.ke

Alex Nyago, **Saferworld**

PO Box 909-00606, 4th floor, Kalson Towers,
Parklands, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 3743830 / 3743840
Fax: +254 20 3749780
Web: www.saferworld.org.uk
Email: anyago@saferworld.org.uk

Rick de-Caris, **SaferAfrica**

Trelawney House, 173 Beckett Street, Arcadia,
Pretoria, 0083, South Africa
Tel: +27 12 481 6200 Fax: +27 12 344 6708
Web: www.saferfrica.org
Email: rick@saferfrica.org

Lt. Col. (rtd) Kamenju, Director

SRIC Security Research and Information Centre
PO Box 56622, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 4449503 / 4448903
Email: sric@sric-ke.org

Remerciements

Le Secrétariat de Nairobi, Saferworld, SaferAfrica et SRIC voudraient remercier le Gouvernement britannique pour son soutien apporté dans la publication de ce bulletin d'informations.

◀ Soudan

- **Comité de DDR** A la suite d'une recommandation du cabinet des ministres, le décret présidentiel N° 375 a été promulgué, prévoyant la constitution d'un comité chargé de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion (DDR).
- **Comité d'information** Un comité chargé de l'information a été formé. Celui-ci a, pour mandat, de diffuser l'information concernant les dangers associés à la possession et au commerce illicites d'armes légères, et de promouvoir une culture de paix.
- **Atelier sur le Darfour** Le PFN soudanais a participé à un atelier concernant les questions relatives à l'administration tribale du Darfour. Le PFN a présenté une proposition concernant la prolifération, la

possession et le commerce illicites des armes légères au Soudan et, en particulier, dans la région du Darfour.

- **Atelier sur la structure du PFN** 8-9 février 2005 s'est tenu à Khartoum un atelier sur la structure, l'organisation et la gestion quotidienne du PFN soudanais.

Tanzanie

- **Mise en œuvre du PAN** Le Plan d'Action National tanzanien, sur la gestion des armes et le désarmement, entre dans sa quatrième année de mise en œuvre. Parmi les succès enregistrés à ce jour, notons la formation de groupes de travail régionaux et locaux, pour surveiller la mise en œuvre du plan aux niveaux régional et des Districts, et la formation de réseaux de la société civile, travaillant sur la question des armes légères.

- **Nouvelle politique nationale en matière d'armes légères** Le PFN a approuvé une proposition de législation nationale sur le contrôle des armes légères.

- **Actualisation de la base de données centralisée sur les armes à feu** L'informatisation de cette base de données est en cours.

- **Initiatives de la base** Des programmes de sensibilisation du public et des projets locaux de maintien de l'ordre sont en cours au niveau local, ainsi que dans les régions de Kigoma et de Kigera, avec le soutien du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

- **Destructions d'armes** Des destructions d'armes ont eu lieu à Mbeya, Dar es-Salaam et Zanzibar, au cours desquelles un total de 3.847 armes à feu illicites ont été détruites ●